



Droit en garde a vue nulliter ou non ?

Par **So**, le **04/03/2019** à **19:29**

Bonjour alor je voudrait savoir si une nuliter pouvait faire annuler une condamnation, j'ai mon conjoint qui a été interpellé et placé en garde à vue il a demandé à informer un membre de sa famille selon ces droits, les policiers ont avisé le procureur Et fait la demande de ne pas prévenir sa famille, le procureur n'a pas donné de réponse il a pris et même le droit de ne pas avertir un membre de sa famille. ce qui est contraire à ces droits il a été jugé en comparution immédiate il a été condamné et fait appel de sa condamnation, est-ce que au jugement en appel son avocat peut demander une nullité et annuler la condamnation? car ces droits n'ont pas été respectés? je vous remercie d'avance pour vos Réponses.